

Mairie

Place Jacques Georges

18400 Lunery

02 48 23 14 20

mairie@lunery.fr

www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Autorisation d'Occupation du domaine public communal
du Samedi 14 Juin au Dimanche 15 Juin 2025
pour le Feu de Saint Jean et la Fête de la Musique
organisés par le Comité des Fêtes de Lunery**

Arrêté N° 2025-05-06

Nous, Sylvain JOLY, Maire de la commune de Lunery,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-28, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2542-2.

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande faite par le **Comité des Fêtes de Lunery** tendant à organiser le Feu de Saint Jean et la Fête de la Musique à l'intérieur de l'agglomération, du **Samedi 14 Juin 2025 à 6 heures au Dimanche 15 Juin 2025 12 heures**.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le **Comité des Fêtes de Lunery** est autorisé à occuper le domaine public, **Chemin Rural du Camping et Rue de l'Abreuvoir**, pour l'organisation du Feu de Saint Jean et de la Fête de la Musique **du Samedi 14 Juin 2025 à 6 heures au Dimanche 15 Juin 2025 à 12 heures**.

ARTICLE 2 : La réglementation concernant l'organisation de cette manifestation, notamment en ce qui concerne les dispositions spécifiques de circulation et de stationnement, sera assurée.

ARTICLE 3 : Ampliation de ce présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Cher,
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Lunery,
- Archives Mairie.

Acte rendu exécutoire

Publication sur le site internet de la commune

lunery.fr le 13-05-2025

Établi en 2 exemplaires
Lunery le 13 Mai 2025

Sylvain JOLY
Maire de Lunery

